

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010

PRESENTS : Gérard LECLERC, Jean-Paul BOURDEILLE, Maria LOPES, Patrick MICHEL, Didier REVEILLERE, Christophe ROYNARD, Jean-Michel ABELLARD, Jean-Marc DUPUIS, Florence DUBUC, Jean-Claude MARIVAIN.

EXCUSES : Jean-Maurice ABELARD

POUVOIR :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc DUPUIS

ASSOCIATION DES MAIRES

Mr le Maire accueille Mr Jean-Luc DAVY, Président de l'Association des Maires de M&L et son directeur Mr Guy POUTIER. Ceux-ci présentent aux membres du conseil Municipal le fonctionnement de l'Association des Maires et répondent aux différentes questions posées par les élus.

Lecture du dernier compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal. A cet effet, Mr Jean-Paul BOURDEILLE fait remarquer qu'il s'agit du taillage des haies et non des bordures qui a été réalisé par l'entreprise DEFOIS.

ATELIER COMMUNAL

Mr le Maire indique que seule la construction de l'atelier communal ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre de l'architecte feront l'objet d'une demande de subvention D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement). Une même demande de subvention sera faite auprès de Mr le Député Mr Marc GOUA au titre de la réserve parlementaire.

EGLISE

Un employé de la sté LUSSAULT est venu pour remettre l'horloge en fonctionnement mais n'a pu accéder à la trappe, la trappe se trouvant au dessus des cloches étant bloquer par d'importantes fientes de pigeons.

Un nouveau devis a donc été établi par la sté LUSSAULT avec le nettoyage du plancher au dessus des cloches, la pose de grillage sur les 8 fenêtres de la flèche par l'extérieur et la dépose et repose de la minuterie après réparation. Ce devis s'élève à **5 209.70 € HT**. Avis favorable du conseil municipal.

PLAN DE DESHERBAGE

Mr le Maire présente la convention de mise à disposition du matériel pour le plan de désherbage communautaire. La durée de la convention est de 7 ans (temps d'amortissement de la balayeuse). La dépense de la commune s'élèvera à **560 €** par an. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE ET DU 5 DECEMBRE 2010

Les commémorations du 11 Novembre et du 5 Décembre (fin guerre Algérie) auront lieu cette année à Cossé d'Anjou dans la salle St Clément. Mr le Maire demande aux élus d'y être présents et de servir le vin d'honneur.

REPAS DES AINES

Jean-Paul BOURDEILLE est chargé d'organiser ce repas avec les responsables du club des Aînés. Des jeunes de la commune sont sollicités pour le service.

ASSAINISSEMENT

L'étude diagnostique des réseaux + la station de lagunage ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement s'élève à **20 000 € HT**. Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

ABRI BUS

Mr le Maire fait la lecture d'un courrier de réclamation concernant les abris-bus à La Jolinière. Des contacts seront pris auprès diverses entreprises.

FOYER DES JEUNES

Patrick MICHEL étudie la réouverture du foyer des jeunes.

FAMILLES NOMBREUSES

Sur proposition de Mr Jean-Paul BOURDEILLE, les familles dont les mamans ont eu 4 enfants et plus seront mises à l'honneur courant Janvier 2011 lors des vœux du Maire.

ADTM

L'assemblée générale de l'ADTM aura lieu le vendredi 8 Octobre 2010 à 20 h 30 à la salle St Clément.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 2 Novembre 2010 à 20 h à la mairie.